

Moniteur d'équitation options attelage et équitation western

RNCP36359 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15479, 15436
Code(s) ROME	G1203, G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/04/2022
Date d'échéance	25/04/2024

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION · SIRET : 34438670100074

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE PROFESSIONNELLE D'EQUITATION WESTERN	81170812200015	Former
EARL ECURIES DE CEUZE	50379513000015	Former
ELEVAGE PEYRON EURL	82383584800016	Former
FRANCE CHEVAL FORMATION	38281548800020	Former
INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION	13001044000019	Former
LEGTA D'OBERNAI	19671685600014	Former
TEAM NEW WAY	91888874400011	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le moniteur d'équitation option attelage ou équitation western fait découvrir et enseigne l'équitation à des fins de loisir au sein d'un établissement équestre dans la discipline relative à l'option dont il est titulaire.

Il assure également la préparation et l'entretien des chevaux et poneys qu'il emploie au sein de l'établissement.

Il exerce son activité en autonomie dans la limite des cadres réglementaires en vigueur. Il travaille au sein d'une équipe et contribue à l'animation de la structure, à la mise en œuvre de son projet éducatif en se préoccupant en permanence de la sécurité des pratiquants et des tiers et du bien-être de la cavalerie.

ACTIVITÉS VISÉES

Le moniteur d'équitation options Attelage et Equitation western exerce en autonomie les activités suivantes :

- Il contribue à l'accueil, l'animation et la promotion de la structure équestre
- Il participe à l'organisation et à la gestion des activités, du matériel, des installations de la structure équestre, ainsi qu'aux tâches courantes de la gestion administrative et financière

- Il évalue, travaille, planifie l'utilisation de la cavalerie d'école et veille à son bien-être et à son intégrité physique et morale
- Il participe aux soins journaliers et périodiques des équidés et à l'entretien de la structure équestre

Option « Attelage »

Il prépare, réalise, évalue et rend compte de son action d'encadrement en attelage

Option « Equitation Western »

Il prépare, réalise, évalue et rend compte de son action d'encadrement en équitation western

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Pour tous les titulaires

- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion, entretien du matériel et des installations ;
- Participer à l'éducation, au bien-être et à l'entretien de la cavalerie d'école ;
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers, des pratiques et des lieux de pratique.

Pour les titulaires de l'option « Attelage »

- Encadrer et conduire en sécurité des actions d'animation, de découverte des activités et d'enseignement jusqu'aux niveaux de compétition club en attelage ;

Pour les titulaires de l'option « Equitation Western »

- Encadrer et conduire en sécurité des actions d'animation, de découverte des activités et d'enseignement jusqu'aux niveaux de compétition club en équitation western ;

Blocs de compétences

RNCP36359BC01 — Participer au fonctionnement de la structure équestre

LISTE DE COMPÉTENCES

C1 –

Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure équestre

C1.1 – Participer à l'accueil des

publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition

C1.2 – Participer à l'animation en

vue de dynamiser la vie de structure équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics

C1.3 – Concourir à la promotion des

activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptée

C2 – Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure équestre

C2.1 – Participer à l'organisation de la structure équestre pour proposer un programme d'activités adapté aux attentes des clients et respectant le projet de la structure équestre et en prenant en compte la réglementation en vigueur

C2.2 – Participer à la gestion du matériel et des installations en vue d'un fonctionnement optimal de la structure équestre en garantissant la sécurisation des personnes, des pratiques et le bien-être des équidés

C2.3 – Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir la conformité aux différentes normes et réglementations en vigueur en respectant les procédures internes communiquées

C3 – Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre dans le respect de la réglementation et de la sécurité

C3.1 – Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers

C3.2 – Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées

C3.3 – Participer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation de la structure équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des

propositions d'amélioration

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1-Production

et soutenance d'un rapport d'expérience• Lors d'une session de certification.

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs

membres du jury

- Dossier de 20 pages maximum hors annexes

qui expose les activités réalisées et les compétences développées dans les domaines de l'accueil des différents publics au sein de la structure, de l'animation et la promotion de la structure, de l'organisation et de la gestion administrative et financière de la structure.

- Présentation du rapport : 15 min max.

- Entretien : 15 min max.

2-Mise en situation professionnelle« Entretien et sécurisation de la structure équestre »• Au

sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle

- Evaluation assurée en contrôle continu par le tuteur ou le maître d'apprentissage

RNCP36359BC02 — Encadrer l'attelage en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal (Option Attelage)

LISTE DE COMPÉTENCES

C1 –

Concevoir un dispositif pédagogique pour proposer un apprentissage de l'attelage adapté aux publics encadrés et garantissant leur sécurité et le bien-être équin

C1.1 – Repérer les caractéristiques

des publics, de la cavalerie d'école et de l'environnement pour élaborer des objectifs adaptés en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C1.2 – Mobiliser les connaissances et

techniques de l'attelage pour concevoir un cycle, une séance, une animation en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C1.3 – Définir une progression

pédagogique au sein d'un cycle et d'une séance d'attelage pour planifier la progression des pratiquants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C2 –

Conduire en sécurité un cycle d'apprentissage, une séance d'attelage pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant leur sécurité et le bien-être équin

C2.1 – Choisir des situations

d'apprentissage adaptées pour mettre en œuvre une progression pédagogique en attelage en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équidés

C2.2 – Utiliser des méthodes

pédagogiques, des consignes et une communication adaptées pour favoriser la réussite des participants en respectant les exigences de sécurité de le bien-être animal

C2.3 – Adapter son intervention pour

prendre en compte l'évolution des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C3 –

Evaluer un cycle d'apprentissage, une séance d'attelage en vue d'améliorer sa pratique professionnelle et la satisfaction des pratiquants en repérant les améliorations potentielles en matière de sécurité et de bien-être équin

C3.1 – Utiliser une méthode d'analyse

structurée pour évaluer le déroulement d'un cycle d'apprentissage, d'une séance en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs

C3.2 – Evaluer la progression et la

satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes pédagogiques utilisées en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal

C3.3 – Evaluer son action en vue

d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1-Production

et soutenance d'un dossier pédagogique • Lors d'une session de certification • Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury

- 4 progressions pédagogiques dont une au moins s'adresse à un public enfant et une au moins s'adresse à un public adulte, portant sur la préparation aux galops fédéraux de meneur

- Entretien : 20 min

2-Mise en situation professionnelle « Conduite de séance en sécurité »•

Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury •

Thème, niveau et public précisés au candidat par le jury.

- Préparation : 60 min

- Séance : 20 min

- Entretien : 10 min

RNCP36359BC03 — Encadrer l'équitation western en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal (Option Equitation western)

LISTE DE COMPÉTENCES

C1 –

Concevoir un dispositif pédagogique pour proposer un apprentissage de l'équitation western adapté aux publics encadrés et garantissant leur sécurité et le bien-être équin

C1.1 – Repérer les caractéristiques

des publics, de la cavalerie d'école et de l'environnement pour élaborer des objectifs adaptés en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C1.2 – Mobiliser les connaissances et

techniques de l'équitation western pour concevoir un cycle, une séance une animation en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C1.3 – Définir une progression

pédagogique au sein d'un cycle et d'une séance d'équitation western pour planifier la progression des pratiquants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C2 –

Conduire en sécurité un cycle d'apprentissage, une séance d'équitation western pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant leur sécurité et le bien-être équin

C2.1 – Choisir des situations

d'apprentissage adaptées pour mettre en œuvre une progression pédagogique en équitation western en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équidés

C2.2 – Utiliser des méthodes

pédagogiques, des consignes et une communication adaptées pour favoriser la

réussite des participants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être animal

C2.3 – Adapter son intervention pour

prendre en compte l'évolution des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C3 –

Evaluer un cycle d'apprentissage, une séance d'équitation western en vue d'améliorer sa pratique professionnelle et la satisfaction des pratiquants en repérant les améliorations potentielles en matière de sécurité et de bien-être équin

C3.1 – Utiliser une méthode d'analyse

structurée pour évaluer le déroulement d'un cycle d'apprentissage, d'une séance en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs

C3.2 – Evaluer la progression et la

satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes pédagogiques utilisées en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal

C3.3 – Evaluer son action en vue

d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1-Production

et soutenance d'un dossier pédagogique • Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs

membres du jury

- 4 progressions pédagogiques dont une au moins s'adresse à un public enfant et une au moins s'adresse à un public adulte, portant sur la préparation aux galops fédéraux de westerner
- Entretien : 20 min

2-Mise en situation professionnelle « Conduite de séance d'équitation western en sécurité » •

Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs

membres du jury

- Thème, niveau et public précisés au candidat par le jury.
- Préparation : 60 min
- Séance : 20 min
- Entretien : 10 min

RNCP36359BC04 — Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien être

LISTE DE COMPÉTENCES

C1 – Réaliser les soins des équidés afin de garantir

leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées

C1.1 – Assurer les soins quotidiens

des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées

C1.2 – Evaluer l'état physique et

moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité

C1.3 – Appliquer les procédures et la

réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité

C2 – Assurer le suivi de la cavalerie d'école pour

gérer sa charge de travail en prenant en compte les aptitudes et le comportement des équidés

C2.1 – Mobiliser les connaissances en

vue du suivi et de la gestion de la cavalerie d'école en prenant en compte les particularités de chaque équidé

C2.2 – Evaluer l'adaptation de la

cavalerie d'école à son utilisation pour maintenir son intégrité en repérant ses caractéristiques et son état de forme

C2.3 – Planifier l'utilisation de la

cavalerie d'école pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau de dressage, le comportement et les risques d'emploi

C3 – Conduire le travail de la cavalerie d'école en vue

d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale

C3.1 – Concevoir un programme de

travail, une séance, adaptés en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés

C3.2 – Mettre en œuvre en sécurité le

travail d'un équidé d'école en vue de développer ou de renforcer des apprentissages en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée

C3.3 – Evaluer les effets du travail

mené sur un équidé d'école pour adapter le programme de travail en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1-Mise

en situation professionnelle «Soins des équidés et suivi de la cavalerie»

- Au sein de l'entreprise de stage de mise

en situation professionnelle

- Evaluation assurée en contrôle continu

par le tuteur ou le maître d'apprentissage

2-Mise en situation professionnelle «Démonstration

technique - Travail d'un équidé d'école»• Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury

- Présentation des difficultés techniques : 5 min

- Diagnostic et formulation d'objectifs de travail : 5 min

- Séance de travail d'un équidé commentée:

10 min

- Entretien : 10 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le moniteur d'équitation Attelage / Equitation western exerce au sein d'un établissement équestre, le plus souvent en tant que salarié au sein d'une école française d'attelage lorsqu'il est titulaire de l'option "Attelage" ou dans une école d'équitation western lorsqu'il est titulaire de l'option "Equitation western".

Il peut également exercer en tant que travail indépendant ou en tant que dirigeant d'un établissement équestre.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La certification professionnelle « moniteur d'équitation » permet l'accès à l'emploi de catégorie 2 « enseignant animateur » dans la convention collective étendue du personnel des centres équestres. Les emplois sont exercés à titre permanent, occasionnel ou saisonnier.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Encadrement professionnel des activités physiques et sportives

L'exercice du métier est soumis à l'obligation de qualification prévue par l'article L212-1 du code du sport.

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport : seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du code du sport, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

- 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
- 2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

Transport d'animaux vivants

Le transport des animaux vivant fait l'objet d'une réglementation européenne CE 1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport. Cette réglementation nécessite que pour tout transport professionnel d'animaux vivants une personne soit identifiée comme convoyeur et en possession d'un certificat établissant sa compétence à assurer cette fonction le CAPTAV (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d' Animaux Vivants).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 634 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	87 027
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	63 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit, préalablement à son entrée en formation

- Etre âgé de 16 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire des exigences techniques relatives à l'option concernée :

Cas général

- Pour l'option Attelage, être titulaire du Galop 7 de meneur minimum ou équivalent ;
- Pour l'option Equitation western, être titulaire du Galop 7 westerner minimum ou équivalent.

Lorsque la formation se déroule sur une durée supérieur ou égale à 2 ans et un volume horaire supérieur ou égal à 910 heures

- Pour l'option Attelage, être titulaire du Galop 5 de meneur minimum ou équivalent ;

- Pour l'option Equitation western, être titulaire du Galop 5 westerner minimum ou équivalent.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé :

- du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury ;
- d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement de l'option, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.
- Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement de l'option.

Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 810 €
Selon la branche	5 977 € – 8 810 €
Prise en charge	Branches concernées
8 810 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 977 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date de décision	25/04/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/04/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://metiers.ffe.com/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36359/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	83 %
Période	11/2022 – 09/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	23 824 €
Coût moyen par dossier	3 971 €
Durée moyenne	616 h
Période	10/2022 – 12/2023
France compétences	57 %
France Travail	27 %
Reste à charge titulaire	16 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.